



COURS PI

☆ *L'école sur-mesure* ☆

de la Maternelle au Bac, Établissement d'enseignement
privé à distance, déclaré auprès du Rectorat de Paris

Terminale - Module 1 - La démocratie, les démocraties

Enseignement Moral et Civique

v.5.1



- ✓ **Guide de méthodologie**
pour appréhender notre pédagogie
- ✓ **Leçons détaillées**
pour apprendre les notions en jeu
- ✓ **Exemples et illustrations**
pour comprendre par soi-même
- ✓ **Prolongement numérique**
pour être acteur et aller + loin
- ✓ **Exercices d'application**
pour s'entraîner encore et encore
- ✓ **Corrigés des exercices**
pour vérifier ses acquis

www.cours-pi.com

Paris & Montpellier



EN ROUTE VERS LE BACCALAURÉAT

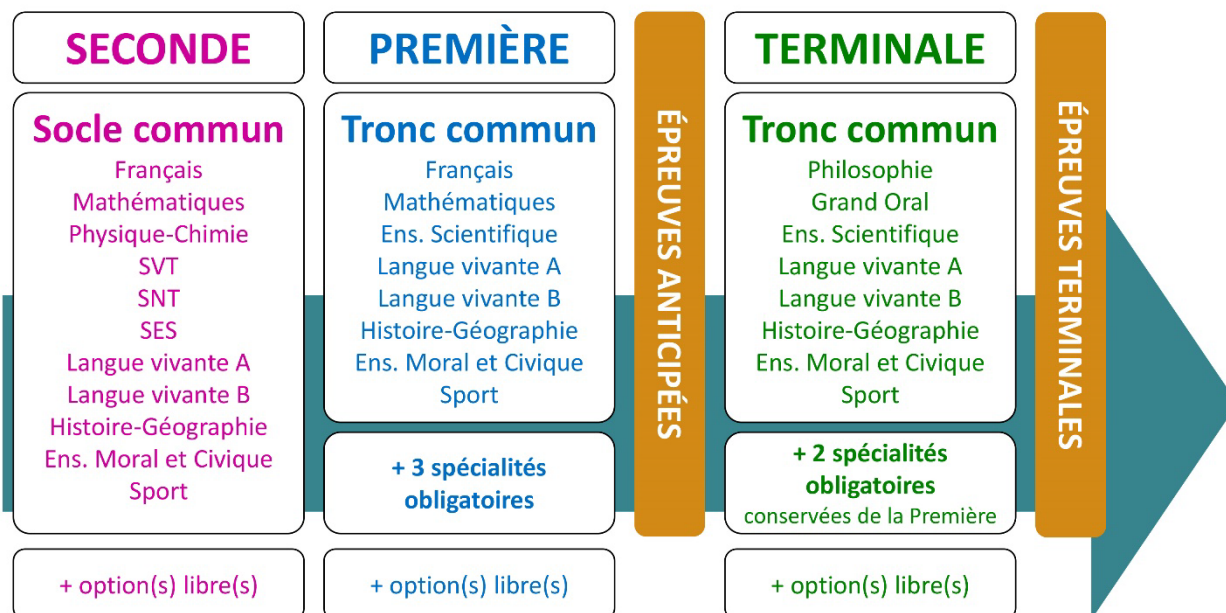
Comme vous le savez, la **réforme du Baccalauréat** est entrée en vigueur progressivement jusqu'à l'année 2021, date de délivrance des premiers diplômes de la nouvelle formule.

Dans le cadre de ce nouveau Baccalauréat, **notre Etablissement**, toujours attentif aux conséquences des réformes pour les élèves, s'est emparé de la question avec force **énergie** et **conviction** pendant plusieurs mois, animé par le souci constant de la réussite de nos lycéens dans leurs apprentissages d'une part, et par la **pérennité** de leur parcours d'autre part. Notre Etablissement a questionné la réforme, mobilisé l'ensemble de son atelier pédagogique, et déployé tout **son savoir-faire** afin de vous proposer un enseignement tourné continuellement vers l'**excellence**, ainsi qu'une scolarité tournée vers la **réussite**.

- Les **Cours Pi** s'engagent pour faire du parcours de chacun de ses élèves un **tremplin vers l'avenir**.
- Les **Cours Pi** s'engagent pour ne pas faire de ce nouveau Bac un diplôme au rabais.
- Les **Cours Pi** vous offrent **écoute** et **conseil** pour coconstruire une **scolarité sur-mesure**.

LE BAC DANS LES GRANDES LIGNES

Ce nouveau Lycée, c'est un enseignement à la carte organisé à partir d'un large tronc commun en classe de Seconde et évoluant vers un parcours des plus spécialisés année après année.



CE QUI A CHANGÉ

- Il n'y a plus de séries à proprement parler.
- Les élèves choisissent des spécialités : trois disciplines en classe de Première ; puis n'en conservent que deux en Terminale.
- Une nouvelle épreuve en fin de Terminale : le Grand Oral.
- Pour les lycéens en présentiel l'examen est un mix de contrôle continu et d'examen final laissant envisager un diplôme à plusieurs vitesses.
- Pour nos élèves, qui passeront les épreuves sur table, le Baccalauréat conserve sa valeur.

CE QUI N'A PAS CHANGÉ

- Le Bac reste un examen accessible aux candidats libres avec examen final.
- Le système actuel de mentions est maintenu.
- Les épreuves anticipées de français, écrit et oral, tout comme celle de spécialité abandonnée se dérouleront comme aujourd'hui en fin de Première.



A l'occasion de la réforme du Lycée, nos manuels ont été retravaillés dans notre atelier pédagogique pour un accompagnement optimal à la compréhension. Sur la base des programmes officiels, nous avons choisi de créer de nombreuses rubriques :

- **Suggestions de lecture** pour s'ouvrir à la découverte de livres de choix sur la matière ou le sujet
- **Réfléchissons ensemble** pour guider l'élève dans la réflexion
- **L'essentiel** pour souligner les points de cours à mémoriser au cours de l'année
- **À vous de jouer** pour mettre en pratique le raisonnement vu dans le cours et s'accaparer les ressorts de l'analyse, de la logique, de l'argumentation, et de la justification
- Et enfin... la rubrique **Les Clés du Bac by Cours Pi** qui vise à vous donner, et ce dès la seconde, toutes les cartes pour réussir votre examen : notions essentielles, méthodologie pas à pas, exercices types et fiches étape de résolution !

ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE TERMINALE

Module 1 – La démocratie, les démocraties

L'AUTEUR



Nicolas BONIN

« Ne préjuger de rien, c'est se donner la possibilité de comprendre. »

Géographe de formation, enseignant en collège puis en lycée, il s'attache à donner aux élèves des outils pour comprendre le monde qui les précède et donc celui dans lequel ils vivent, dans le but de choisir en toute conscience les citoyens qu'ils seront...

Entraîneur de football diplômé, il a un faible pour la littérature américaine du XX^{ème}, et une passion pour la musique afro-américaine (Soul, Jazz, Hip Hop).

PRÉSENTATION

Ce **cours** est divisé en chapitres, chacun comprenant :

- Le **cours**, conforme aux programmes de l'Education Nationale
- Des **exercices d'application et d'entraînement**
- Les **corrigés** de ces exercices
- Des **devoirs** soumis à correction (et **se trouvant hors manuel**). Votre professeur vous renverra le corrigé-type de chaque devoir après correction de ce dernier.

Pour une manipulation plus facile, les corrigés-types des exercices d'application et d'entraînement sont regroupés en fin de manuel.

CONSEILS À L'ÉLÈVE

Vous disposez d'un support de Cours complet : **prenez le temps** de bien le lire, de le comprendre mais surtout de l'**assimiler**. Vous disposez pour cela d'exemples donnés dans le cours et d'exercices types corrigés. Vous pouvez rester un peu plus longtemps sur une unité mais travaillez régulièrement.

LES DEVOIRS

Les devoirs constituent le moyen d'évaluer l'acquisition de **vos savoirs** (« Ai-je assimilé les notions correspondantes ? ») et de **vos savoir-faire** (« Est-ce que je sais expliquer, justifier, conclure ? »).

Placés à des endroits clés des apprentissages, ils permettent la vérification de la bonne assimilation des enseignements.

Aux *Cours Pi*, vous serez accompagnés par un **professeur selon chaque matière** tout au long de votre année d'étude. Référez-vous à votre « Carnet de Route » pour l'identifier et découvrir son parcours.

Avant de vous lancer dans un devoir, assurez-vous d'avoir **bien compris les consignes**.

Si vous repérez des difficultés lors de sa réalisation, n'hésitez pas à le mettre de côté et à revenir sur les leçons posant problème. **Le devoir n'est pas un examen**, il a pour objectif de s'assurer que, même quelques jours ou semaines après son étude, une notion est toujours comprise.

Aux Cours Pi, chaque élève travaille à son rythme, parce que chaque élève est différent et que ce mode d'enseignement permet le « sur-mesure ».

Nous vous engageons à respecter le moment indiqué pour faire les devoirs. Vous les identifierez par le bandeau suivant :



Vous pouvez maintenant
faire et envoyer le **devoir n°1**



Il est **important de tenir compte des remarques, appréciations et conseils du professeur-correcteur**. Pour cela, il est **très important d'envoyer les devoirs au fur et à mesure** et non groupés. **C'est ainsi que vous progresserez !**

Donc, dès qu'un devoir est rédigé, envoyez-le aux *Cours Pi* par le biais que vous avez choisi :

- 1) Par **soumission en ligne** via votre espace personnel sur **PoulPi**, pour un envoi **gratuit, sécurisé** et plus **rapide**.
- 2) Par **envoi électronique** à l'adresse mail dédiée qui vous a été communiquée si vous avez souscrit à cette option

N.B. : *quel que soit le mode d'envoi choisi, vous veillerez à **toujours joindre l'énoncé du devoir** ; plusieurs énoncés étant disponibles pour le même devoir.*

N.B. : *si vous avez opté pour un envoi par voie postale et que vous avez à disposition un scanner, nous vous engageons à conserver une copie numérique du devoir envoyé. Les pertes de courrier par la Poste française sont très rares, mais sont toujours source de grand mécontentement pour l'élève voulant constater les fruits de son travail.*

VOTRE RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Professeur des écoles, professeur de français, professeur de maths, professeur de langues : notre Direction Pédagogique est constituée de spécialistes capables de dissiper toute incompréhension.

Au-delà de cet accompagnement ponctuel, notre Etablissement a positionné ses Responsables pédagogiques comme des « super profs » capables de co-construire avec vous une scolarité sur-mesure.

En somme, le Responsable pédagogique est votre premier point de contact identifié, à même de vous guider et de répondre à vos différents questionnements.

Votre Responsable pédagogique est la personne en charge du suivi de la scolarité des élèves.

Il est tout naturellement votre premier référent : une question, un doute, une incompréhension ? Votre Responsable pédagogique est là pour vous écouter et vous orienter. Autant que nécessaire et sans aucun surcoût.

QUAND
PUIS-JE
LE
JOINDRE ?

Du **lundi** au **vendredi** :

- de 9h à 12h : pour toutes vos questions et notamment vos différents blocages scolaires ;
- de 13h à 18h : sur rendez-vous, pour la mise en place d'un accompagnement individualisé, d'un emploi du temps, d'une solution sur-mesure, ou pour une urgence.

QUEL
EST
SON
RÔLE ?

Orienter les parents et les élèves.

Proposer la mise en place d'un accompagnement individualisé de l'élève.

Faire évoluer les outils pédagogiques.

Encadrer et **coordonner** les différents professeurs.

VOS PROFESSEURS CORRECTEURS

Notre Etablissement a choisi de s'entourer de professeurs diplômés et expérimentés, parce qu'eux seuls ont une parfaite connaissance de ce qu'est un élève et parce qu'eux seuls maîtrisent les attendus de leur discipline. En lien direct avec votre Responsable pédagogique, ils prendront en compte les spécificités de l'élève dans leur correction. Volontairement bienveillants, leur correction sera néanmoins juste, pour mieux progresser.

QUAND
PUIS-JE
LE
JOINDRE ?

Une question sur sa correction ?

- faites un mail ou téléphonez à votre correcteur et demandez-lui d'être recontacté en lui laissant **un message avec votre nom, celui de votre enfant et votre numéro**.
- autrement pour une réponse en temps réel, appelez votre Responsable pédagogique.

LE BUREAU DE LA SCOLARITÉ

Placé sous la direction d'Elena COZZANI, le Bureau de la Scolarité vous orientera et vous guidera dans vos démarches administratives. En connaissance parfaite du fonctionnement de l'Etablissement, ces référents administratifs sauront solutionner vos problématiques et, au besoin, vous rediriger vers le bon interlocuteur.

QUAND
PUIS-JE
LE
JOINDRE ?

Du **lundi** au **vendredi** : horaires disponibles sur votre carnet de route et sur PoulPi.

04.67.34.03.00

scolarite@cours-pi.com



LE SOMMAIRE

Enseignement Moral et Civique - Module 1 - La démocratie, les démocraties

Introduction	1
---------------------------	----------

CHAPITRE 1 : les fondements de la démocratie	3
---	----------

Q OBJECTIFS

- Comprendre d'où vient la démocratie.
- Comprendre les principes et valeurs de la démocratie.

1. Les origines historiques de la démocratie	4
---	----------

CHAPITRE 2 : les expériences de la démocratie	19
--	-----------

Q OBJECTIFS

- Comprendre les formes modernes de la démocratie.
- Comprendre la protection de la démocratie.

1. L'Inde est-elle vraiment la « plus grande démocratie du monde » ?	20
---	-----------

2. Choisir la sécurité au risque de restreindre les libertés ?	26
---	-----------

CHAPITRE 3 : repenser et faire vivre la démocratie	33
---	-----------

Q OBJECTIFS

- Comprendre les conditions du débat démocratique : médias, réseaux sociaux, information, éducation, éthique de vérité.
- Découvrir les nouvelles aspirations démocratiques : démocraties délibérative et participative ; représentation et / ou démocratie directe ; les nouvelles formes de mouvements sociaux.

1. Les médias, un 4ème pouvoir essentiel et critiqué	35
---	-----------

2. Force et faiblesse des réseaux sociaux	42
--	-----------

3. Les formes et les domaines de l'engagement.....	47
---	-----------

CORRIGÉS	55
-----------------------	-----------



ESSAIS

- **La société ingouvernable : une généalogie du libéralisme autoritaire** *Grégoire Chamayou*
- **Les Etats manqués : abus de puissance et déficit démocratique** *Noam Chomsky*
- **Introduction à la philosophie politique : Démocratie et révolution** *Raymond Aron*

OUVRAGES PHILOSOPHIQUES

- **Du contrat social** *Jean-Jacques Rousseau*
- **De la Démocratie en Amérique** *Alexis de Tocqueville*
- **Le principe démocratie : enquête sur les nouvelles formes du politique** *Alexis de Tocqueville*

BANDE DESSINÉE

- **Démocratie** *Alékos Papadátos* *Abraham Kawa* *Annie Di Donna*

ROMANS

- **Le meilleur des mondes** - *Aldous Huxley*
- **1984** *George Orwell*
- **Fahrenheit 451** *Ray Bradbury*



INTRODUCTION

« Introduit en 2015 à tous les niveaux de l'enseignement primaire et secondaire, l'enseignement moral et civique aide les élèves à devenir des citoyens responsables et libres, conscients de leurs droits mais aussi de leurs devoirs. »

Bulletin Officiel de l'éducation nationale

« Lorsque dans la république, le peuple en corps a la souveraine puissance, c'est une démocratie »

Montesquieu, 1748

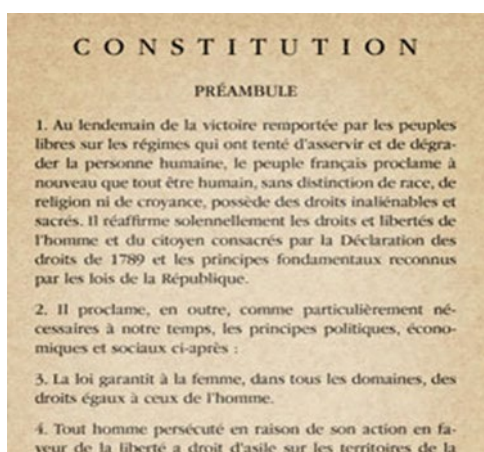
Tout au long de votre scolarité, vous avez abordé dans cette discipline EMC des thèmes vous permettant de comprendre comment notre société est organisée, comment les pouvoirs sont exercés ou comment nos différentes libertés sont assurées. Vous avez également dû aborder des thèmes nous étant certainement plus proches, à hauteur de citoyens : les difficultés et les avantages à « vivre ensemble ».

Pour ce dernier thème de votre scolarité dans le cycle secondaire, il nous est demandé d'aborder ce qu'est la démocratie ou plus exactement ce que sont les démocraties.

Les démocraties sont multiples, selon les lieux et les époques. Nos démocraties sont les héritières des démocraties passées mais aussi liées à nos histoires collectives personnelles : la démocratie française aurait été certainement différente sans les soubresauts du XIX^{ème} siècle que vous avez longuement étudié en histoire tronc commun, l'année dernière.

Cet enseignement se construira selon deux axes : **les fondements et les expériences de la démocratie et repenser et faire vivre la démocratie.**

Le premier axe sera l'occasion de reposer les bases de ce qu'est la démocratie et d'aborder aussi ses fragilités. Le second, plus ancré dans le temps présent, sera le moment de découvrir les questionnements actuels dans nos démocraties : par les nouvelles technologies de l'information et de communication, le rôle des médias se trouve renouvelé. Enfin, nous finirons le rôle du citoyen dans les différents engagements que nous avons tous la liberté de prendre.



Préambule de la constitution de 1946



Caricature d'Eric Drooker, Etats-Unis



La démocratie est un système politique né au cœur de la Grèce antique. Elle remonte à un temps ancien mais sous une forme qui n'est pas exactement celle d'aujourd'hui. Ses origines nous interrogent sur le fonctionnement de ce système. Ce régime s'appuie sur un double principe de fonctionnement. Il place le peuple à l'origine du pouvoir politique à travers le droit de suffrage qu'il lui reconnaît.

OBJECTIFS

- Comprendre d'où vient la démocratie.
- Comprendre les principes et valeurs de la démocratie.

COMPÉTENCES VISÉES

- Acquérir les fondements de la réflexion.
- Développer son esprit critique.
- Savoir organiser sa pensée dans un discours argumenté.



Première approche

La réforme de Clisthène (508 avant JC)



A partir de cette séquence vidéo consacrée à la démocratie athénienne, disponible sur le site histoirealacarte.com, répondez aux questions suivantes.

www.histoirealacarte.com/Grece-antique-monde-hellenistique/democratie-Athenes

1. Expliquez la nouvelle organisation territoriale de la région d'Athènes, l'Attique.

2. Expliquez son organisation sociale.

3. Quel est l'objectif politique et social de cette réforme ?

4. Quel est le rôle des batailles de Marathon et Salamine dans la validation de cette réforme par les Grecs ?

1. L'Attique est divisée en trois grandes régions (ville, littoral, intérieur). Chacune de ses régions est divisée en 10 circonscriptions (que l'on appelle trittye). En additionnant une trittye de la côte, une de la ville et une de l'intérieur, cela forme 10 tribus qui constituent la base de la démocratie athénienne.
2. Chaque tribu dispose donc d'une partie dans la ville, d'une sur le littoral et d'une à l'intérieur. Un citoyen devient membre de la tribu correspondant à son lieu de naissance.
3. L'objectif politique est de créer une citoyenneté solide et concernant l'ensemble du territoire de l'Attique. La création des tribus, à cheval sur trois lieux bien distincts, permet de créer de nouvelles solidarités au sein de l'ensemble du territoire et aussi à l'échelle d'un quartier ou d'un village.
4. Les batailles de Marathon puis Salamine se déroulent juste quelques décennies après la réforme de Clisthène. Ces deux victoires coup sur coup, auxquelles chacun participe et où les plus modestes jouent autant de rôle que les plus illustres valident l'organisation politique interne de la cité comme étant la plus efficace. Cela confère aux athéniens un grand sentiment de fierté.



LES FONDEMENTS DE LA DÉMOCRATIE

Les origines historiques de la démocratie

LA DÉMOCRATIE ATHÉNIENNE



La colline de la Pnyx, Athènes. Lieu de l'assemblée des citoyens durant l'antiquité.

La démocratie est, par définition, un **système politique organisant l'exercice des pouvoirs**. Les trois pouvoirs inhérents à toute vie en société sont les pouvoirs législatif (produire les lois), exécutif (appliquer la loi) et judiciaire (faire respecter la loi, sanctionner si celle-ci ne l'est pas).

Chaque acteur exerçant un pouvoir (qu'il soit individuel ou collectif) trouve sa source de pouvoir dans ce que l'on appelle **la légitimité**. La légitimité s'acquiert par divers moyens : par la force, par l'autorité reconnue de tous (charisme, talent oratoire...), par la volonté divine ou par la volonté générale.

Un pouvoir dispose de limites : des limites que les acteurs lui fixent eux-mêmes, et des limites géographiques. Un pouvoir est nécessairement circonscrit dans un espace géographique. Cet espace géographique prend alors les noms d'État ou de territoire.

En ce qui concerne la démocratie athénienne, les limites géographiques sont celles de la **région de l'Attique**. Les sources de la légitimité proviennent de la volonté du corps civique qui fut institué et organisé en 508 avant JC. En effet, la démocratie est un mot d'origine grecque : *démos* signifiant le peuple et *cratos*, le pouvoir.

A Athènes, au VI^{ème} siècle avant JC, la démocratie fut inventée.

Une démocratie se caractérise par la séparation des trois pouvoirs : législatif, exécutif, judiciaire. Mais une démocratie serait fragile s'il n'existait pas de **contre-pouvoirs** pour écarter au maximum les risques de confiscation du pouvoir par un homme ou un groupe. Ainsi, la réforme clisthénienne prévoit l'existence d'outils institutionnels ayant pour but de se prémunir de la tyrannie. D'autre part, les citoyens ont tous un rôle à jouer et n'hésitent pas à se faire entendre lorsqu'ils estiment cela nécessaire.



Contre-démocratie : concept forgé par Pierre ROSANVALLON (2006) pour caractériser les instruments de contrôle permettant d'exercer un contre-pouvoir. Elle est une forme d'exercice de la citoyenneté et n'est pas seulement le fait des dominés. Toutes les formes de manifestations, de dégradations, de graffitis sont autant d'expressions sociales d'une participation à la vie politique par d'autres biais que les urnes.



RÉFLÉCHISSONS ENSEMBLE

Etudiez les documents ci-dessous puis répondez à la question suivante.

Doc 1. L'exercice du pouvoir à Athènes

La démocratie athénienne est un modèle de démocratie directe. La totalité des pouvoirs dépend de l'Ecclésia, l'assemblée de tous les citoyens athéniens. Ces citoyens y siègent de père en fils. Il n'y a donc pas d'élection. Cette assemblée a pour rôle de voter les lois mais aussi de décider de la guerre et de la paix. Les magistrats y sont élus. Et lorsqu'un citoyen s'avère, aux yeux de la majorité, être dangereux pour la démocratie, celui-ci peut être frappé d'ostracisme à la suite d'un vote. Il était alors banni de la cité, pour dix années.

Chaque citoyen peut proposer une modification d'une loi existante. Les lois sont, quant à elles, votées à main levée. Une fois retranscrites dans le bois ou la pierre, elles sont affichées sur l'Agora, centre de vie des cités grecques antiques. Mais avant d'être votées à l'ecclésia, les lois sont préparées dans une autre institution, la boulè, ou conseil des 500.

Un tirage au sort parmi tous les citoyens permet de désigner ses membres. Le tirage au sort est le mode de désignation le plus fréquent à Athènes. Son utilisation repose sur l'idée que n'importe quel citoyen est apte à exercer une fonction politique et que tous les citoyens se valent. Il est jugé plus démocratique que l'élection car il donne à tous la possibilité de participer au gouvernement de la cité. Le pouvoir judiciaire est confié à l'Héliée et l'exécutif aux magistrats. Le pouvoir des magistrats est limité par le principe d'annualité [élection tous les ans] et de collégialité [décisions collectives].

Seuls les stratèges, détenant d'un pouvoir militaire, ne sont pas tirés au sort.

Pour qualifier leur système politique, les athéniens parlent d'isonomie : il s'agit de l'égalité civique et politique de tous les citoyens, ce qui la différencie définitivement de ce que l'on appelle la démocratie représentative. En France, aujourd'hui, la naissance ne suffit pas pour siéger à l'assemblée.

Doc 2. Le Thorubos à l'ecclési

Le seul tumulte des citoyens assemblés peut faire battre en retraite un orateur, ou même inciter les prytanes à donner l'ordre de l'expulser de la tribune : il peut donc permettre au démos d'imposer massivement son avis (Xénophon, *Mémoires*, III, 6, 1 ; Isocrate, *Sur la Paix*, 3 ; Thucydide, IV, 28 ; Wallace, 2004, p. 227 ; Roisman, 2004, p. 265 ; ainsi que Cossart, 2010, p. 100-101). Deux épisodes, déjà évoqués, le confirment : en 425, lorsque Cléon doit accepter la stratégie que lui cède Nicias ; et en 406, lorsque l'Assemblée délibère au sujet de stratèges revenus des îles Arginuses, c'est par le *thorubos* et non par le vote que le peuple impose sa décision. D'ailleurs, s'ils demandent parfois le silence (Démosthène, *Sur la paix*, 3 ; *Sur l'organisation financière*, 14 ; *Prologues*, 55 [56], 3), les orateurs eux-mêmes, tel Démosthène, ne contestent pas la légitimité du *thorubos*, loin s'en faut :

« Si, Athéniens, on est intimement persuadé d'avoir quelque chose d'utile à dire et que l'on se lève pour parler, c'est là, me semble-t-il, une décision honorable et judicieuse ; mais si l'on contraint ceux qui ne le veulent pas à écouter, j'estime moi, que c'est une mesure absolument honteuse. »

(*Démosthène*, Prologues, 55 [56], 1 ; voir aussi *Eschine*, Contre Timarque, 34 ; *Démosthène*, Sur l'ambassade infidèle, 23-24 ; Contre Stéphanos I, 6-7)

Ainsi le chahut de l'assemblée relève de l'exercice normal de la liberté de parole et constitue un régulateur du fonctionnement des institutions collectives, tandis que son contraire, le silence religieux de la masse, est le propre des peuples soumis et des régimes autoritaires.

Chahut et délibération. De la souveraineté populaire dans l'Athènes classique, Noémie

Quels sont les contre-pouvoirs que vous pouvez déceler dans les documents ci-dessus ?

[illegible]

Plusieurs outils institutionnels permettent l'exercice de contre-pouvoirs. Dans le document 1, au-delà de la séparation des pouvoirs qui permettent d'éviter qu'un individu ou un groupe les exercent simultanément, le tirage au sort est considéré par les grecs comme l'outil le plus démocratique qui soit. Les grecs parlent ainsi d'isonomie pour évoquer l'idée que tous les citoyens se valent. Les critères de richesse, de réputation ou d'influence n'entrant pas en compte dans le tirage au sort. D'autre part, les magistrats sont élus pour un an et les décisions sont collégiales.

Les citoyens grecs à l'Ecclésiā disposent également d'un outil moins conventionnel, le thorubos. Il s'agit pour chacun des citoyens d'avoir la possibilité d'être entendu collectivement. Dit de façon plus claire, il s'agit de faire du chahut lorsqu'un orateur soit déplaît, soit semble représenter un danger pour la démocratie.

LE TEMPS DU BILAN

- La démocratie athénienne n'a que peu à voir avec la démocratie que nous connaissons. Peut-être, en seconde, vous a-t-on expliqué à quel point la démocratie athénienne était imparfaite. Mais l'un des dangers ou écueils lorsque l'on réfléchit aux événements passés est de tomber dans l'anachronisme. C'est à dire de plaquer nos propres valeurs sociales et contemporaines pour comprendre les sociétés passées.
- Il est vrai que les citoyens ne représentent que 10 % de la population de la cité. Les femmes, les étrangers et les esclaves, évidemment, sont rejetés des principales activités de la cité. Certes, les femmes transmettent la citoyenneté et jouent un rôle important dans la vie civique et religieuse mais leur statut d'éternelle mineure leur ferme de nombreuses portes. Cependant, aucun des contemporains de l'époque n'a eu l'idée d'y voir une quelconque injustice. Ces règles posées allaient de soi : chacun et chacune avait sa place avec ses droits et ses devoirs.
- L'égalité en droit à la naissance n'avait aucun sens pour les grecs. La démocratie est un système qui protège de l'arbitraire, de l'injustice. Nombre d'outils institutionnels écartent le spectre de la prise de pouvoir d'un seul homme. Si cela semble loin des canons de nos démocraties, cela n'en fut pas moins révolutionnaire



POUR ALLER PLUS LOIN

Le tour du monde des idées par Brice Couturier

Rien de commun entre la démocratie athénienne et les nôtres ?

Si la démocratie athénienne est imparfaite à nos yeux, voici un autre regard. Celui d'un professeur de sciences politiques de Cambridge pour qui nos démocraties se seraient tellement éloignées de la démocratie athénienne qu'elles seraient, finalement, peut-être plus des démocraties dans le sens de la Grèce Antique.

A retrouver en podcast sur le site de France Culture

www.franceculture.fr/emissions/le-tour-du-monde-des-idees/le-tour-du-monde-des-idees-du-mercredi-28-aout-2019



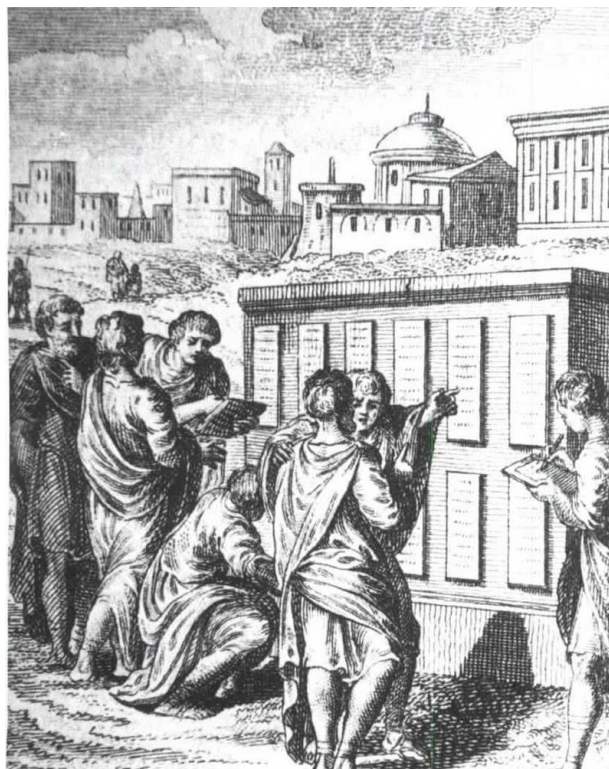
Vous rencontrerez ce logo tout au long du cours. Il fait référence à une recherche particulière sur le thème qui vient d'être traité. Vous trouverez l'ensemble des recherches à effectuer dans un tableau en fin de manuel.

La démocratie athénienne ne constitue pas l'unique legs du monde antique en termes d'organisation politique.

Rome est connue pour son immense empire. Mais avant l'avènement de son premier empereur, Auguste, en 27 avant notre ère, **Rome était une République**. Certes, elle n'était pas démocratique au sens où nous l'entendons, l'égalité en droit entre tous les citoyens n'était pas la règle. Mais elle disposait d'institutions qui encore aujourd'hui font partie des fondements de notre démocratie.



Buste en bronze daté du IV ou av. J.-C. (69 cm de haut). Il représente Lucius Junius Brutus qui aurait vers 500 (509 av. J.-C.) selon les légendes romaines, chassé les rois étrusques de Rome et aurait ainsi fondé la République dont il fut un des deux premiers consuls.



La loi des Douze Tables constitue le premier corpus de lois romaines écrites. Ce recueil de lois, voulu par la plèbe, et refusé un temps par les patriciens a pour but d'éviter tout excès de la part des patriciens. Ce recueil fut écrit entre 451 et 449 avant JC.



À VOUS DE JOUER 1

Lisez ce texte puis répondez aux questions.

L'organisation de la société romaine

Les patriciens étaient les fils des patres (pasteurs), eux-mêmes descendants des consuls (magistrats élus par le peuple). Leur dignité était héréditaire et ils étaient les seuls à détenir le pouvoir politique. Les patriciens étaient en fait la noblesse de la Rome Antique. Le nom des patriciens indique que celui qui le possède est revêtu de la même dignité que les patres (les cents membres qui auraient été choisis par Romulus pour former le sénat), ils représentent donc la classe la plus noble de Rome. Les familles patriciennes se sont elles-mêmes accordées une notion juridique romaine qui garantit et légitime tous les actes d'une personne. Elles imposèrent donc que leur position se perpétue pour leurs descendants. Le Patriciat est donc cercle fermé aux autres se composant de groupes de familles assez puissantes pour dominer la religion romaine.

Les plébéiens, eux, étaient des hommes libres non-privilegiés, ils formaient donc la plus grande partie de la population romaine. Tous ceux qui n'étaient pas patriciens étaient considérés comme des plébéiens.

1. Quand, approximativement, fut fondée la République Romaine ?

.....

.....

.....

2. Comment, dès les origines, est organisée la société Romaine ?

3. Quelle innovation juridique est instituée au milieu du V^{ème} siècle avant JC ?



Les vestiges du forum romain.

SPQR : Senatus Populusque Romanus, « le sénat et le peuple romain ». Cette devise qui s'inscrivait fièrement sur les bâtiments romains et sur les emblèmes de l'armée romaine, montre l'attachement aux institutions romaines.

A la base de ces institutions se situent les **comices curiates**. Ce sont des assemblées qui votent les lois et élisent les magistrats.

En haut de la hiérarchie, **les consuls**, au nombre de deux, sont élus pour un an. Ils exercent le commandement de l'armée.

Le sénat, quant à lui, est composé d'anciens magistrats nommés à vie.

Contrairement à aujourd'hui où, en France, le mot de magistrat désigne une personne disposant de fonctions dans l'institution judiciaire, **le magistrat romain est celui qui dispose d'une charge politique**.

Les magistrats romains sont majoritairement des patriciens mais tout au long de la République romaine (508-27 avant JC), la plèbe se rapproche de l'égalité civile avec les patriciens, le processus débutant à partir de l'application de la table des XII lois.

Afin de s'élever dans la hiérarchie politique, **les citoyens romains doivent emprunter le chemin du « cursus honorum »**, la carrière des honneurs. Cette carrière des honneurs débute par le rôle de questeurs, s'occupant des finances, puis des édiles s'occupant des affaires municipales. Vient ensuite les prêteurs qui exercent la justice et enfin les consuls.

Une fonction a été ajoutée : celle de tribun de la plèbe, un représentant des plébéiens qui peuvent s'opposer aux décisions des autres magistrats.

Cette organisation politique ne cache pas, cependant, le fait que les luttes politiques entre citoyens furent âpres, entre patriciens, entre plébéiens, et entre ces deux factions d'une **société romaine profondément inégalitaire** ; le cas des tribuns de la plèbe qui restèrent à la postérité sous les noms des Gracques, les deux frères Tibérius et Caius Gracchus, en est un parfait exemple.



À VOUS DE JOUER 2

Étudiez ces documents puis répondez aux questions suivantes.

Doc 1. Le contexte de la République Romaine au II^{ème} siècle avant JC

En l'an 146 av. J.-C., le consul Scipion Émilien, petit-fils de Scipion l'Africain, s'empare de Carthage et la détruit jusqu'aux fondations. L'Afrique est transformée en province romaine, de même que la péninsule ibérique.

La même année, la Macédoine devient province romaine et les légions s'emparent de Corinthe. L'ensemble de la Grèce se soumet... Elle se venge à sa manière en transmettant à Rome une part de sa culture, selon le mot du poète Horace (né en 65 av. J.-C., mort en 8 de notre ère) : « Graecia capta ferum victorem cepit » (La Grèce conquise a conquis son vainqueur).

Rome domine désormais les péninsules italienne et ibérique, l'Afrique (l'actuelle Tunisie), la mer Égée et la mer Adriatique. Mais en dépit de sa puissance, la république continue d'être gouvernée comme aux premiers temps de son existence, quand elle n'était qu'une petite cité parmi d'autres. À la noblesse issue des anciennes familles patriciennes de Rome, qui accapare le pouvoir, s'oppose désormais la masse misérable des plébéiens issus de paysans chassés de leur terre ou d'esclaves affranchis.

Entre les deux figurent les chevaliers. Ce sont des hommes d'affaires enrichis dans le gouvernement des provinces ou l'affermage des impôts. Leur nom (en latin equites) vient de ce qu'à l'origine ils étaient assez riches pour s'offrir un cheval. Ils veulent être mieux considérés sans pour autant accéder aux fonctions sénatoriales (car celles-ci interdisent la pratique du commerce et de toute activité qui ne serait pas liée à la terre).

Les 600 sénateurs qui siègent à la Curie, sur le Forum, se montrent incapables de gérer un ensemble territorial qui domine désormais la Méditerranée.

Plusieurs hommes d'exception vont tenter de réformer les institutions romaines : les Gracques, Marius, Sylla, Pompée et pour finir César.

Doc 2. L'œuvre des Gracques

Tibérius Gracchus (162/133)

Tibérius Gracchus appartient à la nobilitas plébéienne (les membres les plus éminents de l'aristocratie) la plus en vue. Il est en effet fils d'un consul qui s'est illustré en Espagne. Par sa mère, Cornélia, il est petit-fils de Scipion l'Africain, et, par sa sœur, beau-frère de Scipion Émilien.

Quels sont donc les motifs qui l'ont poussé à se poser en réformateur ? Le désir patriotique de restaurer une campagne italienne parfois en friche ? Peut-être. [...]

Toujours est-il que Tibérius, en qualité de tribun de la plèbe, présente la lex Sempronia qui limitait la surface occupée à 500 jugères et redistribuait les excédents aux citoyens pauvres en lots de 30 jugères (environ 25 ares), moyennant redevance. Une commission de triumvirs (magistrats chargés d'une mission administrative ou de gouvernement avec deux collègues) devait être chargée de l'exécution et des cas litigieux.

Les sénateurs, se sentant lésés, opposent à la loi de Tibérius « l'intercession » (Opposition) de son collègue Octavius. Tibérius tente de faire destituer Octavius par le peuple - attitude bien plus révolutionnaire que la loi agraire... et plus illégale. Mais Octavius abandonne son opposition et la loi est votée.

Tibérius brigue un second mandat de tribun (seconde illégalité) : il est tué dans une rixe et il s'ensuit une sanglante répression.

Caius Gracchus (154/121)

Caius Gracchus fait partie, en 133, des triumvirs chargés d'exécuter la lex Sempronia dont son frère était l'auteur, mais qui n'a jamais été appliquée. Élu tribun à la fin de l'année 124, il apportait un vaste ensemble de projets dont la loi agraire n'était qu'un élément, car nous connaissons une quinzaine de lois semproniennes. Il poursuit son activité de réformateur au cours d'un second tribunat, l'année suivante, ce qui était illégal.

Il s'attaque aux privilèges du sénat et fait adopter plusieurs mesures :

- une loi agraire (qui est sensiblement celle de Tibérius),
- une loi frumentaire (< frumentum, le blé), garantissant du blé à bas prix pour la plèbe des villes, ce qui la soustrayait un peu à la tutelle des riches mais lui ôtait toute envie de retourner à la terre,
- la fondation de colonies de citoyens romains à Tarente et à Carthage, aux dépens des alliés italiens,
- une limitation du service militaire (mesure inapplicable, vu la taille de l'Empire !),
- des travaux publics pour résorber le chômage (mesure à laquelle est hostile la plèbe urbaine)

[...]

Le sénat finit, en 121, par inventer contre lui la procédure du sénatusconsulte ultime (senatusconsultum ultimum) qui donne pleins pouvoirs aux consuls, leur enjoignant « de tout faire pour empêcher qu'il arrive malheur à la République » : Caius s'enfuit, mais, rejoint, il est tué et, avec lui, 3 000 de ses partisans.

1. Quelle est la situation territoriale de la République romaine au II^{ème} siècle avant JC ?

.....

.....

.....

2. Qu'est-ce qui pousse certains magistrats romains à vouloir réformer les institutions romaines ?

.....

.....

.....

3. Quel est le projet de Tibérius Gracchus ? Pourquoi déplaît-t-il à certains sénateurs ?

4. Montrez que Tibérius Gracchus tente de faire passer son projet en s'appuyant sur le droit (et en étant audacieux également) ?

5. Dans quelle mesure son frère Caius va-t-il plus loin ?

6. Comment est-il réprimé dans le cadre du droit ?

7. Quel est le destin des deux frères ?

LE TEMPS DU BILAN

- La République romaine, aussi violente soit-elle, a apporté à nos sociétés occidentales la notion de droit écrit.
- Ce droit est en constante évolution car les sociétés, peu importe leur place dans le temps et dans l'espace, évoluent.
- Le droit romain est ainsi un legs immense que nous a transmis ce peuple, un droit complexe et un système juridique complet.
- Aujourd'hui, nos libertés découlent directement du cadre des lois, de l'ensemble des droits institués.

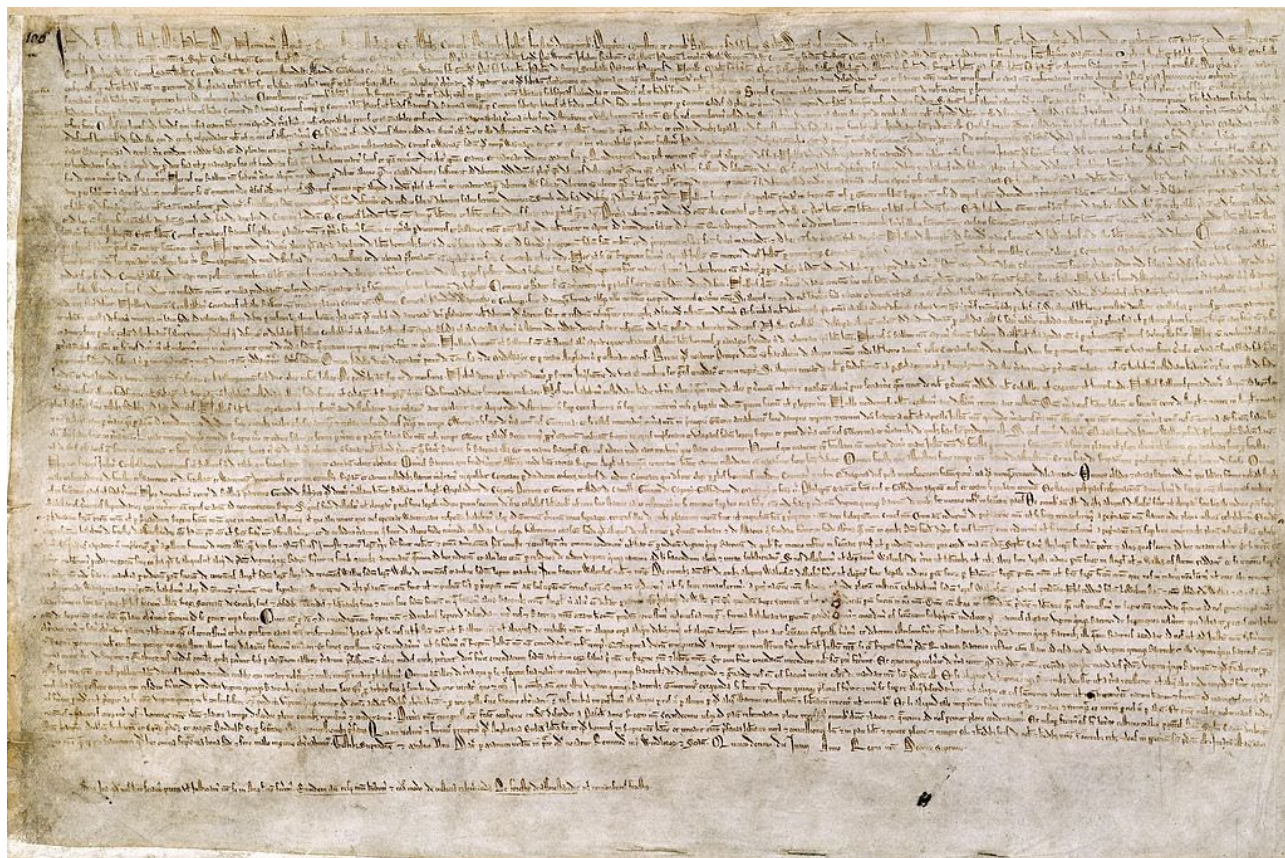
POUR ALLER PLUS LOIN

L'empire byzantin, aussi appelé empire romain d'orient, eut à sa tête l'empereur Justinien qui publia un volumineux recueil de lois, le digeste. Oublié durant les siècles troublés qui suivirent, ce code, repris au XIème siècle, jusqu'à inspirer notre code civil et nos propres lois. Le lien ci-dessous vous en dit plus sur ce legs venant des confins antiques et médiévaux.

A retrouver ici www.jecomprends.net/le-code-justinien/

A la croisée de l'Antiquité et du Moyen-Age, le code Justinien s'établit. Puis le Bas Moyen-Age et ses temps troublés font oublier durant quelques siècles, en Europe Occidentale, une partie de cet héritage antique. Au début du XIIIème siècle, un texte fondateur prend corps outre-manche. Il sera aussi un legs important dans la façon dont le droit s'exerce dans nos démocraties actuelles.

LA MONARCHIE PARLEMENTAIRE ANGLAISE : DE LA MAGNA CARTA À NOS JOURS



Un des quatre exemplaires restants de la Magna Carta de 1215, déposé à la bibliothèque Cotton, Londres



À VOUS DE JOUER 3

D'après l'article de Courrier international « Histoire. La Magna Carta, 800 ans de fierté anglo-saxonne », répondez aux questions suivantes.

Article à lire ici : <https://www.courrierinternational.com/article/2013/09/05/la-magna-carta-fierte-anglo-saxonne>

1. Dans quel contexte de politique intérieure est écrite la Magna Carta ?

2. Pourquoi est-ce un « flop » au départ ?

3. Quelle est l'innovation en termes de droit de la Magna Carta ?

4. Comment ce texte est-il resté à la postérité ?

La limitation du pouvoir royal qu'évoque la Grande Charte de 1215 est une date importante dans l'histoire de la monarchie parlementaire anglaise. 1689, un siècle avant la révolution française, est également une date fondatrice. La déclaration des droits, ou « bill of right », fait basculer la monarchie anglaise dans une nouvelle ère. Aussi appelée « Révolution Glorieuse », **ce texte confirme le rôle déterminant du parlement anglais, établit son rôle et limite le pouvoir royal.**

Ainsi, le document ci-après montre ce que sont, aujourd'hui, le rôle et le pouvoir des souverains britanniques.

Le souverain britannique a tous les pouvoirs, mais n'a aucun pouvoir. C'est le Souverain qui nomme le Premier Ministre [*le souverain choisit comme Premier ministre le chef du parti politique ou de la coalition qui dispose de la confiance de la Chambre des communes, qui est la chambre basse du Parlement*], et qui ouvre tous les ans les Sessions du parlement, lors d'une cérémonie historique et rituelle nommée le State opening of Parliament. Autrefois à l'automne, cette cérémonie a désormais lieu, depuis 2012, au mois de mai. C'est le seul moment habituel où les membres des deux Chambres sont réunis. Au cours de la cérémonie, le Souverain énonce le programme législatif à venir. Le "Discours du Trône" ou Queen's Speech est un résumé du programme que "son" gouvernement entend appliquer dans les douze mois à venir. C'est le gouvernement, et non la Reine, qui prépare le programme et le discours.

La dernière grande fonction du souverain - dans le cadre parlementaire - est sa rencontre hebdomadaire avec le Premier Ministre. Par tradition, ce dernier informe le Souverain, qui est Chef d'État, du déroulement des affaires, et demande son avis : avec plus de 60 ans d'expérience, l'actuelle Reine Elizabeth II a acquis une formidable expérience en matière de gestion des affaires d'État, et joue désormais un rôle de "sage" bien apprécié par ses premiers ministres de toutes tendances politiques.

Montrez que le pouvoir du souverain britannique est avant tout symbolique.

This image shows a blank sheet of white paper with horizontal ruling lines. The lines are evenly spaced and extend across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.

LE TEMPS DU BILAN

- Par le rôle de ses institutions aujourd'hui, et l'histoire de son parlement et de ses relations avec son souverain, la monarchie parlementaire anglaise est un exemple emblématique du fait qu'une monarchie peut être une démocratie.
- C'est par cet exemple que l'on peut comprendre la différence entre un régime politique (monarchie, république...) et un système politique (démocratie, dictature...).
- Notre démocratie, aujourd'hui, est aussi le produit de toutes ces expériences passées, ces legs antiques (démocratie athénienne, droit romain) et médiévaux (Magna Carta).
- A partir de la Renaissance, le Bill of Right anglais avec sa « Glorieuse Révolution » puis la déclaration d'indépendance américaine de 1776 et sa constitution de 1781 ont eu une très grande influence sur notre cheminement vers la démocratie.
- La transformation des régimes politiques est un processus qui ne peut pas être sans lien avec son histoire, son époque et les péripéties politiques des États voisins ou plus éloignés.
- Mais ces transformations, si elles sont souvent lentes à s'opérer, peuvent être le théâtre de multitudes de rebondissements sur un temps plus ou moins long.



Vous pouvez maintenant
faire et envoyer le **devoir n°1**

